

La lettre de la Mairie

Mars 2015

RÉFLEXION SUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT DE LA POSTE

Par un contrat qui court jusque fin 2016, l'entreprise « La Poste » est locataire de tout le rez-de-chaussée du bâtiment dont la commune est propriétaire. Un espace important a été libéré depuis que le tri postal s'effectue à Minihy-Tréguier.

La municipalité veut saisir l'opportunité d'utiliser les locaux vacants pour accueillir, en plus du service postal :

- le Point d'accueil de l'Office de Tourisme communautaire dont le local actuel a besoin d'une mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- la salle des associations, actuellement au 1er étage de la mairie, dont l'accès est très difficile, voire impossible, pour ces mêmes personnes ;
- un éventuel cabinet médical.

Des discussions sont en cours avec les services de La Poste pour étudier un réaménagement des locaux. Les travaux, s'ils ont lieu, seront à la charge de la commune.

C'est en ce sens qu'une délibération a été votée (3 abstentions) au conseil municipal du 13 mars dernier pour demander à l'État une subvention sous forme d'une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) sur la base d'une estimation haute de 235 000 € HT de travaux.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Vendredi 20 février, MM. Jacob Hardy et Jérémy Jégouzo, du bureau d'études « Perspectives » de Rennes, ont été reçus par Mme le Maire, les adjoints et des conseillers municipaux.

Une visite pédestre leur a donné un premier aperçu d'une grande partie du bourg et des lotissements.

M. Le Corvaisier, représentant le Scot (Schéma de cohérence territoriale) du Trégor a participé à la réunion qui a suivi. Après avoir rappelé les différentes lois et documents supra-communaux auxquels le PLU devra se conformer, les représentants du bureau d'études ont expliqué la manière dont ils allaient travailler. Concertation et information seront les maîtres-mots de leur démarche.

Du mois d'avril au mois de septembre, des séances de travail mensuelles, réunissant bureau d'études et élus, ont été programmées. D'autres phases de travail suivront.

ASSAINISSEMENT - ÉTUDE DIAGNOSTIQUE

La lagune de la station d'épuration fonctionne très mal principalement parce qu'elle reçoit trop d'eau par rapport au nombre de branchements.

Pour trouver les origines de ces excès, des techniciens missionnés par la commune vont vérifier la conformité de toutes les installations reliées à l'assainissement collectif. Pour cela, ils se présenteront au domicile des personnes concernées munis d'une carte justifiant leur identité et leur fonction. Un courrier de la mairie avertira les propriétaires et locataires de leur visite.

MOUILLAGES

Depuis le 1er janvier 2015, la direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) a confié à la commune la gestion des cinq zones de mouillages suivantes : Pors Scaff, Poul Stripo, Pors Hir, Le Castel-Varlen, Beg ar Vilin, ainsi que des deux zones d'hivernage : Beg ar Vilin et l'Île aux Pins.

Un budget autonome, entièrement indépendant de celui de la commune, a été créé. Le conseil municipal du 9 janvier dernier a décidé de maintenir, pour 2015, la redevance au taux 2014 soit 30 euros par mètre linéaire. Il a aussi adopté un « Règlement d'exploitation » disponible sur le site internet : <http://www.plougrescant.fr/spip.php?article262>

Les plaisanciers figurant au fichier de la DDTM ont dû recevoir un courrier comprenant ce règlement et une « Demande de Renouvellement d'un Emplacement » à retourner à la mairie avant le 28 février. Ceux qui n'ont pas pu, pour des raisons pratiques, fournir les documents demandés sont invités à se mettre en rapport avec la mairie (Tel : 02 96 92 51 18).

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ÉLECTEURS

Le 7 mars dernier, Mme le Maire, les adjoints et de nombreux conseillers municipaux ont invité les jeunes nouvellement inscrits sur la liste électorale de Plougrescant pour leur remettre leur première carte d'électeur. Huit d'entre eux ont répondu présent.

Dans son discours d'accueil, Annette Piedallu note que cette inscription est automatique pour ceux qui se sont fait recenser dès 16 ans et ont participé à la journée civique.

Elle rappelle qu'il a fallu de nombreuses luttes pour que le suffrage universel soit instauré en 1848 pour les hommes, en 1944 seulement pour les femmes. La majorité est abaissée à 18 ans en 1974.

Elle insiste sur le fait qu'il faut user de ce droit, par procuration en cas de nécessité.

Après la remise à chacun de sa carte et d'un livret du citoyen, un verre républicain a été servi.



Premier rang : Ronan Le Coadou, Sarah Bouru, Cécile Le Gall, Mathieu Le Gall
 Au deuxième rang : Antoine Le Dret, Pierrick Vergnaud, Pierre Mourocq, Quentin Allain
 Absents : Océane Duchêne, Yann Guizouarn, Sophie Morisseau, Margaux Piedallu

INCIVILITÉS

Par mesure de sécurité, le tronçon du GR34 situé entre le Varlen et le Castel a été interdit, une portion de falaise menaçant de s'écrouler. Une déviation a été mise en place provisoirement, le temps d'étudier un nouveau tracé.

La municipalité a constaté à plusieurs reprises que la signalisation et les barrières installées pour matérialiser cette interdiction avaient été détruites. Aucune revendication n'ayant été publiée, il est difficile de comprendre les motivations des auteurs anonymes de ce vandalisme. Sont-ils conscients de la mise en péril des promeneurs non alertés du danger?

Les accès à cette portion ont de nouveau été obstrués par les employés communaux.

La municipalité étudie une redéfinition du tracé, en concertation avec les propriétaires des terrains qui subiraient la servitude, la CCHT, compétente en matière de « Chemins de randonnée » et la direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) propriétaire de la servitude.

Par ailleurs, au cours du mois de février, le stade de football, des panneaux publicitaires et des biens privés ont été la cible de taggeurs. La municipalité et des particuliers concernés ont déposé plainte. Une enquête de gendarmerie est en cours.

D'autre part, courant mars, le stade a encore subi des dégradations importantes. Brisés, les coupe-vents en plexiglas protégeant les joueurs et les spectateurs sont devenus dangereux. La gendarmerie a été avisée.

SITE INTERNET RÉNOVÉ

Le site internet de la commune a été rénové récemment. Il bénéficie d'une nouvelle présentation. Les rubriques existantes ont été réorganisées. De nouvelles ont été ajoutées, en particulier celle consacrée au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les commerçants ou artisans, les associations, désirant figurer dans les rubriques qui leur sont dédiées, ou apporter des modifications, peuvent s'adresser à la mairie.

Les responsables d'association sont invités à indiquer les dates des manifestations qu'ils organisent pour qu'elles figurent dans l'agenda.

AGENDA DU MOIS D'AVRIL

Animations proposées par la municipalité

Le 1er : atelier décoration proposé par l'association Lira-touva sur le thème de Pâques pour les enfants de 6 à 12 ans de 14h00 à 17h00 à la salle Michel Le Saint ; le 11 : nettoyage des plages de Plougrescant ; organisé en lien avec la CCHT. Vacances de Pâques : activité peinture/fresque sur le mur d'enceinte du terrain de foot proposée aux jeunes de la commune.

Animations proposées par les Amis de la Chapelle

Le 6 à 17h30 : concert : « Sonya Pinçon et le New Spiritual » à l'église ; le 19 à 15 h : concert des Kanerien Landreger à l'église. Tel : 02 96 92 03 36.

Animations proposées par Cael

Le 2 à 20h30 au Ar Vag : « Mes voyages en cargo » par M. Bossard ; du 22 au 24 : stage « Vitrail ». Tel : 02 96 92 54 88.

Animations proposées par la Maison du Littoral

Le 16 à 10 h : découverte de l'estran ; le 21 à 9h30 : balade sonore ; le 30 à 10 h : histoire géologique du Gouffre. Tel : 02 96 92 58 35.

Et aussi...

Le 4 : journée « Portes ouvertes » à l'école de 10 h à 12 h ; Le 10 : couscous à emporter ; renseignements et inscriptions avant le 04 avril au 02.96.92.96.13 ; **FC Lizilidry**.

Le 25 : soirée africaine à la salle M. Le Saint ; **CAP**.

Le 26 : marché aux couteaux. **Ar Vag**. 02 96 92 61 19.

TRAVAUX

- **Mairie** : un nouveau bardage réalisé par l'entreprise Motreff. En état de délabrement, l'ancien commençait à s'effondrer.

- **La Poste** : renforcement des piliers fissurés de la façade par l'entreprise Auffret.

- **Salle Michel Le Saint** : pose d'une couche antirouille et d'une couche de finition sur les structures.

- **École** : travaux de ventilation terminés en trois phases : Toussaint, Noël et février.

- **Curage des fossés** : intervention des employés communaux aux lieux-dits suivants : Beg Vilin, Boloï, le Dillen, l'Enfer, Gouermel, Nisquit, Poul Marc'h, Raluzet, le Roudour, le Varlen. Ces travaux vont se poursuivre.

- **5ème tranche d'assainissement** : achèvement des travaux prévu fin avril après qu'ERDF et France Telecom auront effectué leurs branchements. Les revêtements des routes seront entièrement refaits dès que le sol sera stabilisé.

DANGER FRELON ASIATIQUE

Redoutable prédateur d'abeilles, le frelon asiatique, est facilement reconnaissable. Mesurant environ 30 mm de long, il est principalement de couleur brun foncé mais le quatrième segment de son abdomen est jaune orangé.

Il nidifie dans les arbres, à plusieurs mètres de hauteur, mais aussi dans les abris aériés. Les nids en forme de poire peuvent atteindre 80 cm d'envergure.

Le frelon asiatique est peu agressif envers l'homme lorsqu'il est solitaire. Il le devient en revanche à l'approche du nid. L'attaque peut alors être collective et virulente.

La sortie d'hivernage s'étale de février à mai, période durant laquelle ont lieu l'implantation des nouveaux nids et la ponte. C'est à ce moment-là qu'il est important de les détruire pour ralentir l'expansion de cet insecte nuisible.

En cas de découverte, il faut appeler un professionnel ou prévenir la mairie.



CONTRAT COLLECTIF SANTÉ

Le dernier bulletin contenait un questionnaire s'adressant aux personnes intéressées par l'adhésion à un contrat collectif santé. Pour le moment le nombre de réponses positives reçues est insuffisant pour engager des négociations avec les mutuelles mais il n'est pas trop tard pour se manifester.

COMMUNIQUÉ DE L'OFFICE DE TOURISME TRÉGOR-CÔTE D'AJONCS

Toute forme d'hébergement touristique à titre onéreux doit donner lieu à la collecte de la taxe de séjour, et ceci toute l'année ! Hôtels, campings, gîtes, meublés, et tous types de logements touristiques chez l'habitant, dès lors qu'il y a paiement par le locataire, sont concernés.

Si vous souhaitez mettre en location un meublé de tourisme, qu'il soit ou non classé ou labellisé, ou accueillir du public en chambre d'hôtes, vous devez en faire au préalable la déclaration en mairie.

Plus de renseignements sur le site de la commune : <http://www.plougrescant.fr/>